AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1802
FR0000035784-FS1057

8 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DIGIGRAM

(Euronext Paris)

Par courrier du 8 novembre 2018, la société anonyme Alto Invest (9 rue Newton, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 novembre 2018, le seuil de 10% des droits de vote de la société DIGIGRAM et détenir, pour le compte desdits fonds, 210 291 actions DIGIGRAM représentant autant de droits de vote, soit 10,01% du capital et 9,98% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions DIGIGRAM sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital de 2 100 000 actions représentant 2 107 836 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.